AR Prefecture
017-211700281-20230106-01_2023-AR
Reçu le 09/01/2023

SERVICE ADMINISTRATION FUNERAIRE
☎ 05 46 30 19 37
administration.funeraire@aytre.fr

Aytré le 06/01/2023

Affaire suivie par : Karen PELOTTE

DÉCISION DU MAIRE

N°D 1-2023

AFFICHÉE EN MAIRIE LE :

- **Objet : Décision d'octroi de concessions dans les cimetières communaux**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 relatif aux pouvoirs délégués du conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire diverses compétences, et notamment son alinéa 8 qui l'autorise à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 03 décembre 2020 fixant les tarifs et les durées des concessions dans les cimetières communaux,

Vu les articles L2223-13, L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les cimetières,

Considérant les demandes de délivrance de concessions reçues depuis le 16/03/2022

DÉCIDE :

de délivrer les concessions suivantes :

Place des Charmilles
BP 30102
17 442 AYTRE Cédex
tél 05 46 30 19 19
information@aytre.fr
aytre.fr

AR Prefecture

017-211700281-20230106-01_2023-AR
Reçu le 09/01/2023

Nom du Concessionnaire	Référence Concession	Durée
Claude CHAUVET	COLUMBARIUM COL-E-5	10 ANS
Sylvie BREBINAUD née SERRA	COLUMBARIUM COL-E-6	30 ANS
Marc VRIET	NC2-B1-68	10 ANS
Catherine CHESSERON née VAUD	NC-B-29	10 ANS
Danièle ROBERT née DELCAMPE	CAVURNE A-11	10 ANS
Chantal BERTIN née CHEVRIER	COL-S-3	10 ANS
Liliane FICOT née FAUCHET	AC-I-117	10 ANS
Renan VEILLON	CAVURNE A-33	10 ANS
Geneviève CONAN née DELAUNE	NC2-B1-69	30 ANS
Alain LUNEAU	NC2-B1-06	10 ANS
Philippe RIVIÈRE	AC-E-150	30 ANS
Nadine SEGUIN	AC-H-110	10 ANS
Patricia FROSIO (GABORIAUD)	AC-I-189	30 ANS
Sylvie THOMASSIN née GEORGET	CAVURNE A-19	10 ANS
Monique FRADIN née PRINTEMPS	NC2-B1-71	30 ANS
Gérard BRETEAU	COL-S-9	10 ANS
Danielle FUMOLEAU née DE MORAIS	NC-A-25	30 ANS
Gérard LOPEZ	COL-Q-1	10 ANS
Robert BOUTIN et Catherine BOUTIN	CAVURNE A-34	10 ANS
Nicolas SICARD et Eva SICARD	AC-I-100	30 ANS
M. et Mme COUDERT	AC-I-151	30 ANS
M. et Mme ETCHEGOYEN	NC2-B1-73	30 ANS
Séréna MOULO	NC2-B1-74	10 ANS
M. et Mme THIRÉ	COL-S-10	10 ANS
Jacques-Yves LARFEUIL	AC-G-148	30 ANS
Jocelyne FAUCHER née PRIOUZEAU	NC-C-29	30 ANS
Olivier JAMMET	AC-G-123	10 ANS
Jean-Paul CAILLEAU	AC-E-126	30 ANS
Catherine CHAVAROCHE née NOUREAU	NC-A-22	10 ANS
Albert GORON	COL-S-11	10 ANS
Gabriel SUAUD	CAVURNE A-12	10 ANS

Par délégation du Conseil Municipal
Tony LOISEL
Maire d'Aytré

MAIRIE D'AYTRE (Charente-Maritime)

La présente décision peut être contestée par un recours gracieux déposé par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du Maire d'Aytré dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification. Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, l'arrêté peut être contesté dans le même délai devant le tribunal administratif de Poitiers. Cette décision sera communiquée lors d'un prochain Conseil Municipal.